

DSDEN du Tarn & Garonne
Dosco1
12, Avenue Charles de Gaulle
82017 MONTAUBAN CEDEX
e-mail : dosco1.ia82@ac-toulouse.fr

**PROCÉDURE D’AFFECTATION
DES ÉLÈVES EN CLASSE DE 6^{ème}
DANS LES COLLÈGES PUBLICS DU TARN & GARONNE (82)**

SOMMAIRE

I. Présentation Affelnet 6 ^{ème}	p.2
II. Rôle de chacun	p.3
III. Calendrier général	p.4
IV. Procédure à suivre	
4-1. Fiche directeurs d'école	p.5
4-2. Fiche principaux de collège	p.6
V. Demande de scolarisation dans un collège hors secteur : DEROGATION	p.7
VI. Traitement particulier : SEGPA ULIS-IME-ITEP-IEM	p.8
VII. Tableau récapitulatif des situations particulières (cf. fiches suivantes)	p.9
VIII. Traitement des situations particulières :	
8-1. Élèves en provenance des écoles privées sous contrat d'association	p.10
8-2. Élèves demandant l'inscription dans un établissement privé	p.10
8-3. Élèves inscrits au CNED ou instruits dans la famille demandant une affectation dans un collège public	p.10
8-4. Élèves demandant une inscription au CNED	p.10
8-5. Élèves arrivant dans le département du Tarn-et-Garonne	p.11
8-6. Élèves sortant du département	p.11
8-7. Élèves résidant dans un autre département, actuellement scolarisés dans le Tarn-et-Garonne	p.11
8-8. Élèves résidant dans le Tarn-et-Garonne, actuellement scolarisés dans un autre département	p.11

Annexe : Lettre aux familles à remettre aux parents d'élèves entrant en 6^{ème} avec le volet 1 de la fiche de liaison Affelnet.

I. PRÉSENTATION AFFELNET 6^{ème}

Au moment de l'entrée au collège, l'affectation en 6^{ème} fait l'objet d'une procédure informatisée au moyen de l'application informatique nationale Affelnet 6^{ème}.

Cette application informatique est une interface entre la base élève 1^{er} degré (Onde) et la base élève du 2nd degré (SIÈCLE). Elle permet l'importation dans la base élève « Siècle » du fichier des élèves susceptibles d'entrer au collège, enrichi des élèves ne fréquentant pas une école publique et sollicitant une affectation dans un collège public du département.

Les objectifs

L'application Affelnet 6^{ème} a pour objet de garantir un traitement équitable de l'affectation au collège à partir des principes suivants :

- Affecter les élèves à partir de leur lieu de résidence
- Prendre en compte les mesures d'assouplissement de la carte scolaire
- Donner aux familles, aux collèges et aux écoles le résultat de l'affectation dans les meilleurs délais

Périmètre de l'application

Publics concernés :

Les principes détaillés ci-après concernent l'affectation de **tous les élèves susceptibles d'entrer au collège public en classe de 6^{ème} dans le département du Tarn-et-Garonne** soit :

- Les élèves inscrits dans une école publique en **CM2** et **CM1** (pour les passages anticipés)
- Les élèves issus de l'enseignement privé sous contrat qui souhaitent une entrée dans un collège public
- Les élèves qui emménagent dans le département à la prochaine rentrée
- Les élèves du CNED réglementé qui souhaitent une scolarisation dans un collège public
- Les élèves issus de l'enseignement privé hors contrat, qui souhaitent une scolarisation dans un collège public
- Les élèves instruits à domicile qui souhaitent une scolarisation dans un collège public.

Etablissements concernés par le périmètre de l'application :

- Les écoles publiques
- Les écoles privées sous contrat d'association **(ayant des élèves souhaitant entrer en 6^{ème} dans un collège public)**
- Les collèges publics

II. RÔLE DE CHACUN

La participation des directeurs d'écoles, des inspecteurs de l'éducation nationale et des principaux de collèges aux différentes phases administratives est nécessaire pour le bon déroulement des opérations :

- ✓ Les directeurs d'écoles :
 - Mise à jour des coordonnées des élèves dans Onde
 - Importation dans Affelnet des élèves de CM1 entrant de façon anticipé en 6^{ème}
 - Edition des volets de liaison et lien avec les familles.

- ✓ Les inspecteurs de l'éducation nationale de circonscription contrôlent le suivi de l'affectation

- ✓ Les médecins scolaires traitent les demandes de dérogation sur critère médical

- ✓ Les enseignants référents pour les usages du numérique assistent les directeurs d'école

- ✓ **La gestionnaire de la dosco1 (Mme Samantha ATTOUMANI) importe dans Affelnet les élèves de CM2 des écoles primaires publiques.**

Parallèlement, elle extrait également ceux actuellement scolarisés dans les écoles privées sous contrat, et assure les saisies des élèves arrivant sur le secteur en provenance de départements situés hors académie de Toulouse, des élèves inscrits au CNED ou instruits dans la famille en 2020/2021 et souhaitant intégrer un collège public. Il s'agit d'élèves domiciliés dans le Tarn-et-Garonne ou demandant une dérogation pour un collège du Tarn-et-Garonne.



 - dosco1.ia82@ac-toulouse.fr

- ✓ Le correspondant technique de la DSDEN (M. Claude BOYER)
 - cdti82.03@ac-toulouse.fr

Vos correspondants techniques seront :

- Sébastien CARPANEDO mai-castelsarrasin.ia82@ac-toulouse.fr
- Bruno SERRA mai-caussade.ia82@ac-toulouse.fr
- Emmanuel BALARD mai-mtban1.ia82@ac-toulouse.fr
- Céline SANMARTIN mai-mtban2.ia82@ac-toulouse.fr
- Aurélie FREGONA mai-valencedagen.ia82@ac-toulouse.fr

III. CALENDRIER GENERAL

Dates	Opérations	Intervenants
Lundi 22 février 2021 <u>au plus tard</u>	Mise à jour de la base élève dans Onde  TRES IMPORTANT	Directeurs (trices) d'école
Jeudi 25 février 2021	Lancement de la campagne Affelnet et importation automatique des élèves de CM2 enregistrés dans Onde	Dosco1
Du lundi 1 ^{er} mars au vendredi 12 mars 2021 <u>au plus tard</u>	Importation des élèves entrants en 6 ^{ème} (autres que CM2) et des nouveaux élèves via le menu dédié « Importation d'élèves supplémentaires » Contrôle de la liste des élèves susceptibles d'entrer en 6 ^{ème} Edition de la fiche de liaison (volet 1 et/ou volet 1bis) et diffusion aux familles avec la lettre d'information aux familles	Directeurs (trices) d'école Familles
Mercredi 17 mars 2021 <u>au plus tard</u>	Mise à jour des données modifiées par les familles dans Affelnet (adresse au 01/09/2021 impérative)  TRES IMPORTANT	Directeurs (trices) d'école
Jeudi 18 mars 2021	Détermination automatique du secteur	Dosco1
A partir du lundi 22 mars 2021	Edition de la fiche de liaison (volet 2) et diffusion aux familles pour effectuer leurs vœux	Directeurs (trices) d'école Familles
Vendredi 2 avril 2021 <u>au plus tard</u> (date fixée par directeur d'école)	Retour impératif de la fiche de liaison (volet 2) accompagnée des justificatifs de dérogation aux directeurs (trices).	Directeurs(trices) d'écoles Familles
Vendredi 30 avril <u>au plus tard</u>	Édition des accusés de réception des demandes de dérogation et saisie des demandes dans Affelnet 6ème Transmission des dossiers de demande de dérogation (fiche de liaison volet 2, accompagnée des justificatifs à la dosco1)	Directeurs(trices) d'école qui conserveront 1 an les dossiers de tous les élèves
Vacances scolaires du lundi 19 avril au vendredi 30 avril 2021		
Mercredi 12 mai 2021 <u>au plus tard</u> (date fixée par directeur d'école)	Notification de la décision de passage	Directeurs (trices) d'école
Du lundi 1 ^{er} mars au mercredi 12 mai 2021 <u>au plus tard</u>	Saisie des élèves du secteur ne figurant pas dans la BE1D-Onde : élèves en provenance de départements situés hors académie de Toulouse , élèves inscrits au CNED ou instruits dans la famille en 2020/2021 (ainsi que leurs demandes de dérogation éventuelles). Extraction des élèves issus du privé ou d'autres départements de l'académie.	Dosco1
Vendredi 14 mai 2021	Fermeture de la campagne de saisie dans les écoles	Tous
Pont de l'ascension 13 et 14 mai 2021		
mai 2021	Commission affectation des élèves en ULIS	IEN Montauban ASH
Vendredi 28 mai 2021	Commission affectation 6 ^{ème} SEGPA	IEN Montauban ASH
Du lundi 17 mai au vendredi 4 juin 2021	Traitement administratif de l'affectation et des situations particulières	Dosco1
Lundi 7 Juin 2021	Validation définitive	Dosco1
Mardi 8 juin 2021	Notification d'affectation aux familles Edition des listes des élèves affectés en 6ème	Principaux de collège Directeurs d'école
Dans SIECLE		
Mercredi 9 juin 2021	Transfert dans SIECLE des élèves affectés	Dosco1
Vendredi 18 juin 2021 <u>au plus tard</u>	Inscriptions des élèves dans les collèges selon leur calendrier et remontée des élèves inscrits à la dosco1	Principaux de collège

✓ Fiche directeurs d'école

Dates	Opérations
Lundi 22 février 2021 <u>au plus tard</u>	<p>TRES IMPORTANT : Mise à jour de la base élève dans Onde sans omettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les inscriptions d'élèves arrivés en cours d'année scolaire - Les radiations d'élèves ne fréquentant plus l'école - D'effectuer le redressement de toutes les adresses (élèves et responsables légaux) - De sélectionner la langue vivante étudiée à l'école (surtout s'il ne s'agit pas de l'anglais)
Du lundi 1 ^{er} mars au mercredi 17 mars 2021 <u>au plus tard</u>	<p>1) Importation des élèves entrants de façon anticipé en 6^{ème} des nouveaux élèves via le menu dédié « Importation d'élèves supplémentaires »</p> <p>2) Contrôle de la liste des élèves susceptibles d'entrer en 6^{ème}</p> <p>3) Lettre d'information à remettre aux familles, édition de la fiche de liaison (volet 1 et/ou volet 1bis) et diffusion aux responsables de l'élève</p> <p>Cas de parents séparés ou divorcés : le directeur (trice) peut cocher la case « parents séparés – garantie de la confidentialité » afin que l'application édite automatiquement deux volets 1 pour le même élève, et les remettre à chaque parent de manière séparée.</p> <p>Chacun des deux parents, sous réserve de l'accord de l'autre, est habilité à demander le collège du secteur de son domicile. Le directeur (trice) veillera à la présence dans le dossier de l'extrait du jugement (et non de la copie intégrale) fixant la résidence habituelle de l'enfant et d'un courrier certifiant l'accord des deux parents sur le collège demandé.</p> <p>En cas de remontée contradictoire (deux adresses désignées) le directeur (trice) pourra éditer le volet 1 bis qui, tout en garantissant la confidentialité des données de domiciliation, permet de désigner l'adresse de résidence de l'élève à prendre en compte. Si le désaccord persiste, il appartient aux parents de saisir le juge des affaires familiales.</p> <p>4) Au retour du volet 1 et/ou volet 1bis, mise à jour des données (si besoin) dans Affelnet 6^{ème} (adresse au 01/09/2021 impérative + justificatif obligatoire : facture EDF, quittance de loyer, contrat d'achat immobilier, bail, compromis de vente, déclaration d'ouverture de chantier... TRES IMPORTANT)</p>
A partir du lundi 22 mars 2021	Edition de la fiche de liaison (volet 2) et diffusion aux familles pour effectuer leurs vœux concernant la formation, la langue vivante 1, ainsi qu'une éventuelle demande de dérogation (voir fiche 5)
Vendredi 2 avril 2021 <u>au plus tard</u> (date fixée par directeur d'école)	Retour impératif de la fiche de liaison (volet 2) accompagnée des justificatifs de dérogation aux directeurs (trices).
Vendredi 30 avril 2021 <u>au plus tard</u>	<p>1) Édition des accusés de réception des demandes de dérogation et saisie des demandes dans Affelnet 6^{ème} (possibilité de valider, modifier et revalider)</p> <p>2) Transmission des dossiers de demande de dérogation (fiche de liaison volet 2, accompagnée des justificatifs à la dosco1)</p> <p>Les demandes de CHA ou de section sportive sont à saisir par le directeur (trice), les collèges transmettent à la DOSCO 1 les résultats des commissions.</p> <p>Les autres options se demandent lors de l'inscription au collège.</p> <p>Attention : Ne pas saisir de LV2 même si elle est demandée</p>
Mercredi 12 mai 2021 <u>au plus tard</u> (date fixée par directeur d'école)	<p>Saisie des décisions de passage dans Affelnet (maintien dans le cycle, appel ou passage en 6^{ème})</p> <p>Transmission de la liste des élèves demandant le CNED réglementé à la DOSCO 3</p>
Vendredi 14 mai 2021	Fermeture de la campagne de saisie dans les écoles
Mardi 8 juin 2021	<p>1) Édition des listes des élèves affectés en 6^{ème} (pour information)</p> <p>2) Transfert des dossiers scolaires de tous les élèves, les volets 1 et 2 de la fiche de liaison aux principaux de collèges où les élèves auront été affectés.</p> <p>TRES IMPORTANT : Vérifier le collège d'affectation en cas de demande de dérogation : l'affectation vaut accord ou refus</p>

✓ Fiche principaux de collège

Dates	Opérations
Vendredi 14 mai <u>au plus tard</u>	Classes CHA et sections sportives : aucune réponse ne doit être donnée aux familles Transmission de la liste des élèves retenus à la DOSCO 1
Mardi 8 juin 2021	Edition des listes des élèves affectés en 6 ^{ème} Envoi des notifications des élèves affectés dans son collège (sauf SEGPA et ULIS)
Vendredi 18 juin 2021 <u>au plus tard</u>	Inscription des élèves dans les collèges Remontée des effectifs des élèves inscrits à la DOSCO 1

V. DEMANDE DE SCOLARISATION DANS UN COLLÈGE HORS SECTEUR (DÉROGATION)

A chaque collège correspond un secteur géographique. L'affectation des élèves dans un collège public dépend de l'adresse de l'élève à la prochaine rentrée et non de l'école fréquentée. Les élèves sont affectés de droit dans leur collège de secteur.

La définition des secteurs scolaires relève de la compétence du Conseil Départemental et la sectorisation des collèges peut être consultée sur le site :

<http://www.ledepartement.fr/mon-quotidien/etudier/trouver-son-college.html>

En cas de difficulté, contactez le ☎ 05.63.92.60.60

Les demandes de dérogation au collège de secteur des élèves seront traitées automatiquement dans Affynet 6^{ème} par ordre de **priorité des critères nationaux** mentionnés ci-dessous et dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement demandé.

PRIORITÉ	CRITÈRES	JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES
1	Élèves en situation de handicap	Copie de la notification de la MDPH
2	Élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement, justifiée par un dossier médical	Certificat du médecin traitant, examens complémentaires : Ces documents doivent être remis sous pli confidentiel au directeur pour transmission à la dosco1 pour avis du médecin scolaire
3	Boursiers sociaux	copie d'avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu de l'année 2019.
4	Élèves qui auront un frère ou une sœur scolarisé(e) dans l'établissement scolaire à la rentrée scolaire 2021	Copie du certificat de scolarité de l'année scolaire en cours (sauf certificat des élèves de troisième)
5	Élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Justificatif de domicile + plan indiquant les 2 collèges ainsi que le domicile.
6	Élèves devant suivre un parcours scolaire particulier	Sur la base de la continuité des apprentissages du cycle antérieur et continuité de la langue CM2/6^{ème}
7	Autres motifs	Courrier explicatif succinct

Il convient d'informer les familles qu'une suite favorable donnée à la demande de dérogation n'entraîne pas la prise en charge du transport scolaire par la Maison de la région Occitanie.
Une dérogation obtenue engage la famille pour la durée de la scolarité de leur enfant au collège.

VI. TRAITEMENT PARTICULIER

✓ SEGPA

Cas des élèves pour lesquels a été constitué un dossier de proposition de pré-orientation vers les EGPA (cf note du DASEN).

Après avis favorable de la C.D.O.E.A pour un parcours EGPA, le directeur (trice) d'école **renseigne** la formation « 6^{ème} SEGPA » **sans indiquer** de collège d'affectation SEGPA. (Saisie des vœux).

A l'issue de la commission d'affectation de la C.D.O.E.A, l'école concernée sera destinataire **du collège d'affectation SEGPA** et la DOSCO1 procédera à la saisie du collège d'affectation.

IMPORTANT !

Une notification d'affectation sera adressée **directement aux familles par les services de la direction académique**.

(En cas de refus de la famille le droit commun s'applique et l'élève sera affecté dans son collège de secteur de domicile).

✓ ULIS

Cas des élèves bénéficiant d'une notification d'orientation avec bénéfice d'un dispositif **ULIS**.

Modalités pratiques

L'orientation vers le dispositif **ULIS**, envisagée pour faciliter la scolarisation des élèves en situation de handicap, **ne nécessite pas de demande de dérogation de la part des familles**.

La DOSCO1 procède à la saisie du collège d'affectation dans un dispositif **ULIS** de collège après :

- **Notification par la CDAPH de la M.D.PH**, précisant le parcours scolaire de l'élève dans le cadre du PPS ;
- **Réunion de la commission d'affectation prévue à la DSDEN**

IMPORTANT !

Une notification d'affectation sera adressée **directement aux familles par les services de la direction académique**.

✓ IME, ITEP, IEM

Cas des élèves bénéficiant d'une notification d'orientation vers une unité d'enseignement d'un établissement médico-social (**IME, ITEP, IEM**) accompagnée d'une notification de scolarisation à temps partagé avec le milieu ordinaire.

Affectation gérée hors Affelnet. Par défaut, la procédure d'affectation au secteur doit être suivie pour préserver les droits de l'élève.

VII. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SITUATIONS PARTICULIÈRES

Situation de l'élève	Saisie réalisée par
En provenance des écoles privées sous contrat d'association dans le département du Tarn-et-Garonne	DSDEN du Tarn-et-Garonne (DOSCO1)
Demandant un établissement privé	Pas de saisie dans Affelnet 6ème
Inscrits au CNED ou instruits dans la famille en 2020-2021	DSDEN du Tarn-et-Garonne (DOSCO1)
Demandant une scolarisation au CNED	Pas de saisie dans Affelnet. Envoi de la liste et des coordonnées des élèves à la DSDEN du Tarn-et-Garonne (DOSCO3)
Arrivant dans le Tarn-et-Garonne à la rentrée de septembre 2021 en provenance d'un autre département	DSDEN du Tarn-et-Garonne (DOSCO 1)
Sortant du département suite à déménagement	DSDEN du département concerné
Résidant dans un autre département et scolarisé dans le Tarn-et-Garonne en 2020-2021	DSDEN du département de résidence
Résidant dans le Tarn-et-Garonne et scolarisé en 2020-2021 dans un autre département	DSDEN du Tarn-et-Garonne (DOSCO1)
Résidant dans un autre département et souhaitant par dérogation intégrer un collège du Tarn-et-Garonne	DSDEN du Tarn-et-Garonne (DOSCO1) + Demande d'affectation dans le collège de secteur du département de résidence
Résidant dans le Tarn-et-Garonne et souhaitant par dérogation intégrer un collège d'un autre département	Demande d'affectation dans le collège de secteur du Tarn-et-Garonne + DSDEN du département concerné

VIII. TRAITEMENT DES SITUATIONS PARTICULIÈRES

8-1.Élèves en provenance des écoles privées sous contrat d'association

Il appartient aux directeurs d'écoles privées sous contrat, de porter en temps opportun à la connaissance des familles, l'ensemble des informations de la présente circulaire.

Les fiches de liaison et la note d'information aux familles sera téléchargeable sur le site internet de la DSDEN du Tarn & Garonne <http://www.ac-toulouse.fr/dsden82/pid31648/accueil.html>

Onglet : « Vie de l'élève » ; « Orientation/Affectation » ; « Affectations dans les collèges publics du Tarn-et-Garonne – Rentrée 2021 ».

L'affectation de ces élèves sera réalisée selon les mêmes principes que pour ceux de l'enseignement public, c'est-à-dire en fonction de leur domicile à la rentrée 2021.

Modalités pratiques :

Le directeur d'école privée sous contrat télécharge les fiches de liaison (volet 1 et/ou volet 1bis et volet 2) sur le site de la DSDEN du Tarn & Garonne, les remet aux parents avec la note d'information aux familles.

La famille remettra au directeur de l'école privée :

- ✓ Les fiches de liaison (volet 1 et/ou volet 1bis et volet 2) complétées et signées
- ✓ Les pièces justificatives de domicile (obligatoire)
- ✓ L'avis de passage (obligatoire)

Le directeur d'école privée transmettra le dossier à la DOSCO1 avant le vendredi 30 avril 2021, et s'assurera de sa bonne réception.

8-2.Élèves demandant l'inscription dans un établissement privé

Les élèves qui souhaitent une affectation dans un établissement privé : les familles effectuent les démarches auprès de l'établissement souhaité.

8-3.Elèves inscrits au CNED ou instruits dans la famille demandant une affectation dans un collège public

La famille transmet à la DOSCO 1 les documents suivants avant le vendredi 30 avril 2021

- Demande signée des 2 responsables légaux
- Justificatif de domicile
- Copie du livret de famille
- Dernier bulletin scolaire (CNED) ou la dernière évaluation (Instruction en famille)

8-4.Élèves demandant une inscription au CNED

Pour ceux qui souhaitent une inscription au CNED : Vous adresserez au plus tard le jeudi 14 mai 2021 la liste de ces élèves avec les coordonnées de la famille à la dosco3.ia82@ac-toulouse.fr, en demandant un accusé de réception.

Les familles s'adresseront à la dosco3 avant le mercredi 30 juin 2021 afin de procéder à leur inscription (05.36.25.73.53)

8-5.Élèves arrivant dans le département du Tarn-et-Garonne

L'affectation de ces élèves sera réalisée **en fonction de leur domicile à la rentrée 2021.**

1/ Élèves en provenance d'un département situé dans l'académie de Toulouse : Les familles prennent contact avec la dosco1 qui réalise l'extraction dans Onde.

2/ Élèves en provenance d'un département situé hors académie de Toulouse : La famille adressera à la dosco1 ses vœux sur les fiches de liaison complétées et signées avec le cachet de l'école accompagnées des pièces justificatives de domicile et de l'avis de passage.

Modalités pratiques

- **1^{ère} situation : la famille est en mesure de justifier son nouveau domicile :** Le directeur de l'école où l'élève est scolarisé en 2020-2021 ou la famille télécharge **les fiches de liaison (volet 1 et volet 2)** sur le site de la DSDEN du Tarn & Garonne.

La famille transmettra les pièces suivantes à la dosco1 au plus tard le vendredi 14 mai 2021 (fermeture de l'application) :

- Fiches de liaison (volet 1 et volet 2) complétées et signées
 - Justificatif de domicile (obligatoire) : (facture EDF, quittance de loyer, contrat d'achat immobilier, bail, compromis de vente, déclaration d'ouverture de chantier...)
 - Avis de passage (obligatoire)
- **2^{ème} situation: la famille ne peut fournir de justificatif de domicile avant le vendredi 14 mai 2021 :** Elle adressera directement à la dosco1 les pièces ci-dessus dès l'instant où elle pourra justifier de son nouveau domicile.

8-6.Élèves sortant du département

Les élèves qui souhaitent une affectation hors département suite à un **déménagement** : les familles prennent contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du département concerné.

Attention : Les dates peuvent être différentes de celles du Tarn & Garonne.

Pour l'ensemble de ces opérations, prendre contact dès maintenant avec la DSDEN du département concerné.

8-7.Élèves résidant dans un autre département, actuellement scolarisés dans le Tarn-et-Garonne

Le directeur de l'école où est inscrit l'élève en 2020-2021 pourra désormais saisir manuellement le collège hors département. La famille contactera la DSDEN concernée pour l'inscription en 6^{ème}. Si cette même famille souhaite demander une dérogation pour un collège du Tarn-et-Garonne : **Voir fiche 5**

8-8.Élèves résidant dans le Tarn-et-Garonne, actuellement scolarisés dans un autre département

La famille contactera la DSDEN du Tarn-et-Garonne (DOSCO1) pour l'inscription en 6^{ème} **au plus tard le vendredi 14 mai 2021**